



Le 27 mai 2011

Le BLOC serait rassuré par l'abandon des actions récursoires de l'ONIAM dans l'attente du dispositif de mutualisation assurantiel définitif

Les co-présidents du "BLOC" ont été reçus ce jour, jeudi 26 mai, à 16h30 par M François-Xavier Selleret et M. Guillaume Autier, membres du cabinet du ministre M. Xavier Bertrand.

Ce rendez-vous a été organisé pour examiner les objections formulées par Le BLOC sur l'amendement à l'article 24 de la PPL Fourcade voté à l'Assemblée nationale à l'initiative du ministre.

Ce texte prévoit en effet la création du « dispositif de mutualisation assurantiel » d'ici le 1er janvier 2013, soit donc dans un avenir qui pourrait être lointain et où le ministre pourrait ne plus l'être...et en décalage inquiétant par rapport à la présentation faite par le ministre qui parlait de 2012.

Le BLOC a constaté que cet article 24 n'est juridiquement qu'une déclaration d'intention. C'est pourquoi il avait déclaré que des mesures urgentes devaient être prises en attendant la mise en œuvre pratique.

Mme Valérie Boyer, députée et rapporteur devant l'Assemblée de la PPL Fourcade, avait jugé notre requête "légitime" dans un courriel adressé à M. Xavier Bertrand dans les termes suivants, à propos du délai de création d'un « dispositif de mutualisation assurantiel » : "Connaissant ton engagement dans ce dossier, je te serais extrêmement reconnaissante de bien vouloir tout mettre en œuvre pour que nous puissions rassurer pleinement les professionnels de santé concernés au plus vite. Il reste encore une lecture au Sénat et une lecture à l'Assemblée. Nous pouvons pleinement travailler à faire évoluer la question des dates et à donner dans le texte les moyens au gouvernement d'agir par décret."

Le BLOC considère toujours qu'il est indispensable de prendre sans tarder des dispositions intermédiaires tendant à protéger les praticiens contre le risque de défaut de couverture d'assurance.

1° Dans ce sens, Le BLOC a demandé que le ministre dépose au Sénat un amendement tendant à supprimer les actions récursoires de l'ONIAM en contrepartie du versement à l'Office par les praticiens d'une contribution d'un montant identique à celui prévu dans le projet de « dispositif de mutualisation assurantiel » envisagé par le gouvernement. Cette mesure transitoire serait de nature à rassurer les praticiens et ne devrait pas s'avérer plus coûteuse pour eux que le futur dispositif dont elle ne serait qu'une forme d'application provisoire.

2° Le BLOC a demandé la réactualisation du plafond de l'aide à l'assurance, prévue dans le décret du 7 décembre 2006. Du fait de l'inflation de leurs primes les anesthésistes doivent maintenant y être éligibles au même titre que les obstétriciens et les chirurgiens. Le BLOC a insisté sur la nécessité de ne pas revenir sur les dispositions de ce décret qui garantissent que l'aide à l'assurance évolue bien en relation avec l'évolution moyenne des primes, faute de quoi les médecins en secteur 2 devront augmenter les "dépassesments" (compléments) d'honoraires afin de compenser le coût toujours croissant des primes d'assurance, tandis que les médecins en secteur 1 devront renoncer à effectuer les actes à risque et mal rémunérés par l'assurance maladie, comme les accouchements, ce qui aggravera les problèmes d'accès aux soins des patients.

3° Le BLOC considère que le gouvernement devrait saisir l'occasion de l'élaboration du projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificative, qui devrait être déposé prochainement au Parlement, pour ne pas différer encore les réformes à la préparation du PLFSS pour 2012.

4° Enfin, Le BLOC regrette de constater qu'aucune suite n'a été donnée pour l'heure à ses demandes concernant l'amélioration de la prévention des dommages médicaux :

- par l'exploitation scientifique des expertises médicales effectuées à l'occasion des contentieux devant les juridictions et les CRCI ;

- par l'étude de la sinistralité obstétricale dans la région parisienne, telle qu'elle apparaît dans les contentieux portés devant la CRCI Île-de-France, depuis que des maternités privées ont été fermées dans la périphérie de Paris.

Les co-présidents du Bloc

Dr Jean MARTY

Secrétaire général du SYNGOF

06 09 35 02 77 Dr Philippe CUQ

Président de l'UCDF

06 08 91 86 92 Dr Henry MOUYSSET

Président de l'AAL

06 84 22 51 30